

## LETTRE OUVERTE aux 34 875 maires de France

### À vous de faire des **solidarités** et de la **santé** le ciment de votre commune !

**Madame la Maire, Monsieur le Maire,**

Vous venez d'être élu.e pour conduire l'action de votre commune dans les six années à venir. Si les politiques publiques de la santé et des solidarités ne relèvent pas entièrement de vos prérogatives, **comme maire, vous avez le pouvoir d'agir !**

**Vos administrés comptent d'ailleurs sur vous** pour mener des actions en proximité, en fonction de leurs besoins. C'est le cas des personnes vulnérables, qu'il s'agisse de mineurs à protéger, de jeunes enfants, de personnes âgées, malades, en perte d'autonomie, en situation de handicap, placées sous-main de justice ou encore en voie d'exclusion, et cela à tous les âges de la vie. C'est aussi le cas de leurs aidants et, de nous toutes et tous qui avons besoin d'actions de prévention et de lien social.

En effet, chacun de nous a ou aura besoin, à un moment donné de son existence, d'un soutien ou d'un accompagnement pour apprendre à vivre avec ses vulnérabilités momentanées ou pérennes, pour garantir sa santé d'aujourd'hui et de demain, pour prévenir, préserver, renforcer, reconstruire ses liens avec la société et continuer de jouer son rôle de citoyen, quelle que soit sa situation.

**Tout comme vous**, les acteurs privés non lucratifs que nous sommes, partageons la volonté de réponses locales, ancrées dans le territoire, proches de nos concitoyens, pour prévenir les exclusions et soutenir la cohésion sociale. Nous articulons nos réponses avec l'action de vos services, notamment les centres d'action sociale.

**Tout comme vous**, nous jouons un rôle majeur dans les territoires par des actions de promotion de la santé, de soins et de prévention, par une action en faveur de tous les déterminants de santé, notamment environnementale, par une attention aux risques causés par les fragilités sociales et économiques.

**Tout comme vous**, nous encourageons l'implication des habitants dans les processus de décisions qui les concernent. Les associations sont un moyen déterminant pour développer la citoyenneté à l'échelle d'une commune et le soutien qui leur est apporté est un garant de la vie démocratique.

**Tout comme vous**, les bénévoles sont des femmes et des hommes engagés qui donnent de leur temps sans compter, dans des actions de terrain comme dans les gouvernances des associations. En gérant des établissements ou des services à domicile pour le compte de l'État et des collectivités territoriales, ou en menant des actions pour lutter, par exemple, contre l'isolement social, **nous sommes vos partenaires naturels avec lesquels une relation de confiance est à nouer pendant votre mandat.** Vous comme nous savons également **l'engagement des professionnels de l'action sociale** et nous devons ensemble nous mobiliser pour obtenir leur meilleure reconnaissance.

Dans un contexte de fragilisation du tissu associatif – avec un risque réel de disparition d'une partie des associations dans les prochaines années –, il est urgent de penser les solidarités comme une responsabilité populationnelle collective, en sortant des logiques de silos administratifs. **Il est alors de votre responsabilité, en tant que maire, de vous tourner en priorité vers des acteurs non lucratifs pour mener des actions de solidarité dans votre commune.**

Appuyez-vous sur les acteurs associatifs. Donnez-leur des conditions favorables pour qu'ils puissent mettre en œuvre des projets d'intérêt général et soyez en sûrs : tous vos concitoyens en auront un retour bénéfique au quotidien.

*Ainsi, conduisons ensemble l'ambition de **faire de votre commune un Territoire Zéro Exclusion.***